

Ségolène Royal s'attaque aux tarifs du train

Alors que le secrétaire d'Etat aux transports, Alain Vidalies, a défendu une hausse de 2,6 % pour certains billets, annoncée par la SNCF, la ministre de l'écologie la trouve injustifiée

Après les tarifs d'électricité, en août 2014, les péages autoroutiers en décembre, Ségolène Royal s'en prend aux augmentations des tarifs de la SNCF. Dimanche 4 janvier, la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a annoncé sa volonté de « réformer par décret la façon dont l'Etat contrôle les prix des transports publics et notamment du train, parce que les choses ne sont pas claires », a-t-elle affirmé lors de l'émission politique « Le Grand Jury RTL-LCI-Le Figaro ».

M^{me} Royal désavoue ainsi, avec retard, le secrétaire d'Etat aux transports, Alain Vidalies, qui dépend pourtant de son ministère. Celui-ci avait pris la défense, fin décembre 2014, des augmenta-

tions de 2,6 % des tarifs des trains Intercités et TGV (hors abonnements) annoncées par la SNCF, et ce alors que l'inflation était de 0,3 % en décembre en France sur un an. Les associations d'usagers du train – la Fédération nationale des usagers des transports (Fnaut) et l'Association des voyageurs usagers des chemins de fer (AVUC) – avaient jugé « injustifiées » et « dangereuses » les augmentations de tarifs de la SNCF.

« Transparence »

Cette augmentation est « un très mauvais signal » envoyé aux Français, a dit M^{me} Royal. Elle veut que « la SNCF reste un outil de transport de masse ». La ministre a annoncé sa volonté d'insuffler « une transparence des prix » et d'ins-

Pour la ministre, l'augmentation décidée par la SNCF est « un très mauvais signal » envoyé aux Français

taurer « une consultation des usagers ». A l'AFP, Willy Colin, le président de l'AVUC, a confié être « dubitatif » par rapport aux déclarations de M^{me} Royal. « Mais chiche ! Annulons la hausse si c'est un mauvais signal », a-t-il ajouté.

De plus, M^{me} Royal a rappelé sa détermination vis-à-vis des sociétés du secteur public : « Je voudrais dire aux groupes publics qui pensent, parce qu'ils sont en situation de monopole, pouvoir s'engager dans des sortes de fuite en avant et considérer qu'ils peuvent augmenter leur chiffre d'affaires uniquement en augmentant de façon automatique les prix demandés aux usagers, ce n'est plus possible », a lancé la ministre. Elle demande implicitement à la SNCF de poursuivre les économies.

D'ores et déjà, le groupe public a engagé plusieurs plans d'économies pour près de 2 milliards

d'euros, et il devrait annoncer des suppressions nettes d'emplois en 2015, dont l'ampleur sera connue à la mi-janvier.

Reste que la nouvelle transparence des prix demandée par l'Etat, qui fait suite aux pressions des régions dans le cadre des TER, devrait être très instructive.

Elle devrait exposer les coûts réels de l'entreprise publique, qui seraient selon plusieurs études et observateurs, plus élevés de 20 % à 30 % que des entreprises de transports ferroviaires similaires. L'organisation du travail de la SNCF et la faible polyvalence des agents, le tout lié au statut de cheminot, sont ici en cause. Malgré la réforme ferroviaire, votée en août 2014, ni le gouvernement ni la SNCF n'ont voulu remettre en cause ce statut par peur de la réaction des syndicats.

Parallèlement, cette transparence pourrait mettre en évidence quelques « oublis » du gouvernement. L'une des causes du recul de 3,9 % du chiffre d'affaires de la branche voyages de la SNCF au premier semestre de 2014 était le « recul des concours de l'Etat concernant la compensation des tarifs sociaux, militaires, etc., que la SNCF est tenue d'appliquer », précisait, fin juillet, le communiqué du groupe public. ■

PHILIPPE JACQUÉ

Cécile Duflot fustige la loi Macron

L'ancienne ministre du logement, Cécile Duflot, n'en finit pas de dire tout le mal qu'elle pense de la politique menée par l'actuel gouvernement. Dans une tribune, publiée dimanche 4 janvier, dans le *Journal du dimanche*, la députée (Paris, Europe Ecologie-Les Verts) fustige la loi Macron, un texte « fourre-tout de vieilles idées des années 1980 » et qui, selon elle, « porte atteinte à la transition énergétique ». M^{me} Duflot déplore la libéralisation du transport de passagers par autocar prévue par la loi. « Cela va renforcer le transport routier, premier facteur d'émissions de gaz à effet de serre », estime-t-elle. Elle déplore que cette politique organise « la concurrence entre le rail et la route » alors que « l'urgence commanderait d'améliorer les réseaux ferrés secondaires ».